



Calendrier 2024

Juin 2024

Mercredi 05/06	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 12/06	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 19/06	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 26/06	Permanence tous	local	17h30
Atelier Généatique 26/06	tous	local	17h30

La permanence des mercredis (y compris les jours d'atelier) est assurée sans sujet préalable.

Juillet 2024

Mercredi 03/07	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 10/07	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 17/07	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 24/07	Permanence tous	local	17h30
Mercredi 31/07	Permanence tous	local	17h30

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous. Il s'agit :

Du Dépannage Latin pierrotblazy@orange.fr
Et de l'atelier informatique serge.michel73@free.fr
De l'aide à la recherche : odile.romanaz@orange.fr

De l'atelier de soutien à Généatique : serge.michel73@free.fr
Partage d'expériences, réponses aux demandes individuelles, sessions formelles ou informelles de formation au Logiciel GENEATIQUE. En atelier aux dates indiquées ou par mail

ANIMATIONS

Inscriptions Paléographie 2024/2025 Voir page 3

* 14 juin : visite archives St Jean Mnne (magasin, modalités de conservation, fonds LEGER). Inscription obligatoire avant le 11 juin.

* 07 et 08/08 : Géné@valmeinier (maître d'œuvre : Désiré Marcellin)

* Nouvel atelier à la rentrée septembre avec formation sur le cadastre

* Visite culturelle à Chambéry (musée savoisien ou autre)

* Futures conférences à l'automne [route royale de Maurienne (JMD), familles de Maurienne (PDM),...] . Dates à préciser ultérieurement.

Récupération d'archives privées

Maurienne Généalogie était partenaire de la ville de St-Jean-de-Maurienne pour une opération de récupération d'archives privées de particuliers le vendredi 17 mai. A cette occasion, les personnes possédant des papiers et autres documents familiaux à caractère « historique » étaient invités à les déposer lors d'une journée dédiée à cet effet. Cette opération est sans doute trop tardive pour beaucoup de documents passés à « la benne » depuis plusieurs décennies, à la suite de nombreux changements de propriété, démolitions, etc ... Il est cependant louable de tenter de sauver ce qu'il reste.

Plusieurs membres de notre association ont assuré la permanence, matin comme après-midi, dans la salle de réception, sous la houlette technique de l'archiviste municipal, Alban Levet, qui n'est plus vraiment un inconnu pour nous. Trois options étaient offertes aux déposants :

Un don pur et simple constituant un transfert de propriété à la ville, qui pourra en faire l'usage qu'elle voudra, y compris en verser une partie à la décharge après tri et classement.

Un dépôt aux archives, le contributeur restant propriétaire et pouvant les récupérer à tout moment.

Un dépôt temporaire, le temps d'en effectuer la numérisation, avant restitution au propriétaire.

Plusieurs déposants avaient pris rendez-vous dont certains membres de notre association. Cette opération ponctuelle est amenée à se renouveler. Mais sans attendre la prochaine édition, il est toujours possible de déposer en vous manifestant auprès de Maurienne Généalogie, qui vous accompagnera et vous en donnera les modalités concrètes.

Jean-Marc Dufrenoy



Cinq membres de MG entourent l'archiviste Alban Levet
O. Romanaz, S. Bertho, S. Bénard, A. Levet,
J.-M. Dufrenoy, D. Forestier

Photo : Pierre Dompnier

« Pour qui sonne le *glas »

Du temps de nos ancêtres, tout un rituel accompagnait le décès d'un proche : sacrement d'extrême-onction, cérémonies laïques ou religieuses, prières, sonneries du glas (en rapport d'ailleurs avec l'âge et le sexe du défunt, la qualité de clerc ou laïc, voire l'origine géographique ou la condition sociale du défunt) pour annoncer la mort à la communauté. **Mais qu'en était-il de l'acte de décès ?** A l'origine, il précisait que l'officier d'état civil s'était rendu dans la maison du défunt pour s'assurer du décès.

En **1792**, le décret du 20 septembre définit l'acte de décès et son contenu. Il est établi dans les mairies et c'est le maire lui-même qui constate le décès des habitants. Mais, la loi le prévoyait ainsi et dans les faits, les maires des communes rurales n'avaient guère envie de parcourir des kilomètres pour procéder à ces « sinistres inspections ». Aujourd'hui, c'est le médecin qui fait le constat du décès.

Le faire part quant à lui, apparu à la fin de l'Ancien Régime, avant la Révolution, était réservé aux familles bourgeoises. On le placardait sur les murs puis au XIX^e siècle, il est devenu courant.

L'acte de sépulture était rédigé par le curé. L'âge du défunt était très approximatif puisque la plupart du temps on ignorait la date de naissance. Quelques témoins étaient nommés, souvent des hommes car les femmes étaient tenues éloignées des cérémonies funéraires. Cependant, elle revêtait les habits de grand deuil pendant 1 année et six semaines, puis passaient au petit deuil et enfin au demi-deuil, toute vêtues de noir, rituel qu'avait lancé Anne de Bretagne au XV^e siècle à la mort de Charles VIII.

Les châtelains étaient inhumés dans leurs chapelles, les notables dans l'église, tout proche du chœur, avec leurs noms gravés dans la pierre puis plus tard au cimetière en raison de l'odeur pestilentielle. Le défunt était dans un simple linceul en drap ou un cercueil. Et celui qui s'était ôté la vie, en état de péché mortel, était inhumé à la porte du cimetière « pour que les vivants piétinent son âme pour l'éternité »

J. Limousin d'après J. L. Beaucarnot

Qu'est-ce que le glas ?

* Le glas, du latin populaire *classum*, « sonnerie de trompettes », appelé aussi « cloche des morts », est la sonnerie de cloche signalant l'agonie, la mort ou les obsèques d'une personne, dans la tradition catholique et orthodoxe.

« C'est un son lent, généralement d'une seule note, qui peut durer plusieurs minutes, et parfois plusieurs heures. À l'origine, le glas sert à signaler l'agonie, le décès ou les obsèques d'une personne, généralement un fidèle chrétien.

Au moment des funérailles, le glas sonne trois fois : à l'entrée et à la sortie de la messe, et au moment de l'absoute (dernier rite pour demander l'absolution des péchés du défunt). Dans certaines régions, le glas sonne dès que le sacristain apprend le décès.

Il arrivait aussi que l'on sonne le glas avant le décès, lorsque le prêtre allait porter l'extrême-onction à la personne. »

Historiquement l'Eglise avait introduit le glas dès le VI^e siècle mais cette cloche n'a été utilisée qu'au VIII^e siècle.

La mise en œuvre du glas est gérée par les mairies ou les personnes en charge de la vie religieuse de la paroisse. Le glas sonne donc différemment selon les régions de France.

En Savoie, toutes les cloches peuvent être utilisées, quand le sacristain apprend le décès, le jour de l'enterrement : 1 heure avant la cérémonie, à l'entrée et à la sortie du cercueil de l'église et, s'il existe, pendant la durée du cortège.

Plus techniquement, on distingue le **glas tinté** qui se caractérise par un tintement sur une ou plusieurs cloches.

Et le **glas romain** qui consiste en une volée de cloches avec des tintements alternés.

« Sonner le glas », c'est aussi une métaphore employée pour annoncer la fin de quelque chose, un effondrement. Par exemple, « la pandémie du coronavirus a sonné le glas du tourisme à Cuba. »

Le tocsin, quant à lui, est un autre code sonore qui ne retentit que dans certains cas. Apparu dans le courant du Moyen Âge, il a longtemps servi pour signaler aux habitants de la cité la survenue d'un danger : incendies, invasions, catastrophes naturelles, un tintement produit par des coups rapides et rythmés donnés à la cloche. À la différence du glas, la cloche est frappée environ 60 fois par minute pendant une dizaine de minutes, ou plus, selon qu'il s'agisse d'un incendie ou d'une invasion. Il incitait la population à se mobiliser pour faire face au danger imminent.

Le glas a sonné plus récemment en d'autres occasions

Le glas est aussi sonné pour annoncer une calamité publique, des catastrophes, des attentats. Il est parfois remplacé par le tintement funèbre :

- En 2003, la cathédrale de Boulogne-sur-Mer avait sonné le glas en signe de protestation contre le lancement de la guerre en Irak.

- Auparavant, le glas avait retenti à Paris, plus traditionnellement, pour des funérailles. En 2005, celles de Jean-Paul II et en 2007, celles du cardinal archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger.

- En 2013, les cloches de la cathédrale avaient tinté après la catastrophe ferroviaire de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, qui avait fait 79 morts.

- Ce n'est pas la première fois que le glas sonne à Notre-Dame de Paris pour un événement qui ne concerne pas directement l'Église catholique. En 2015, le glas a déjà retenti à deux occasions : le 15 novembre après les attentats de Paris et de Saint-Denis, et avant cela le 8 janvier, après l'attaque de Charlie Hebdo.

- En 2020, le glas retentit dans toutes les églises de France en hommage aux victimes de l'attentat de Nice de 2016.

Pour conclure, si autrefois le glas et le tocsin retentissaient sans confusion possible dans les villes et villages français, cette pratique s'est perdue avec le temps, laissant place aux nouvelles technologies. Désormais, les **MAI**, ou Moyens d'Alerte et d'Information de la population, utilisés en cas d'urgence utilisent des sirènes, des boîtiers d'alerte, les médias, sans oublier Internet, les applications et les logiciels de communication. Les cloches, quant à elles, continuent de trôner fièrement au sommet des horlogers et des tours d'église. Cependant, leur électrification ne permet plus de sonner le tocsin. Et quand bien même le tocsin ou le glas sonneraient à nouveau, la société actuelle n'en connaîtrait pas la signification !

J. Limousin

Avis aux musiciens (et latinistes): d'où viennent les notes Do, ré, mi, fa, sol, la, si ?

Le nom de ces notes de musique nous vient tout droit des vêpres latines. Pourtant, la musique n'a pas toujours possédé de langage commun.

Le système alphabétique

Tout commence avec **les Grecs**. Au VI^{ème} siècle, le **philosophe Boèce** utilise les premières lettres de l'alphabet A, B, C, D, E, F et G pour retranscrire l'octave. Mais celles-ci ne font pas référence à une lettre fixe : chaque partition débute toujours par la lettre A quelle que soit la note. Ce n'est que cinq siècles plus tard que le moine **Odon de Cluny associe chaque lettre à une note**.

Le système latin Par la suite, il faut attendre le XI^{ème} siècle pour voir apparaître les noms de la gamme musicale "ut, ré, mi, fa, sol, la, si". C'est (là encore) un moine bénédictin italien, ou plus précisément toscan car l'Italie n'existe pas encore en tant que pays réunifié, qui a l'idée de nommer différemment les notes de la gamme. Guido d'Arezzo s'inspire d'un hymne issu des vêpres latines appelé Naissance de saint Jean-Baptiste : « *Ut queant laxis.* »

Pour son système de solmisation, l'homme d'Église s'inspire de la **première syllabe de chaque strophe** :

UT queant laxis
Resonare fibris
Mira gestorum
Famuli tuorum,
Solve polluti
Labii reatum,
Sancte Iohannes.

Pourquoi « UT » est devenu « DO »

Au XVII^{ème} siècle, le "Ut" est remplacé par le "Do" car **plus facile à prononcer**. C'est la seule note à avoir changé de nom.

Aujourd'hui, **la notation utilisée diffère selon les pays**. Contrairement aux pays latins, les territoires anglo-saxons et germaniques préfèrent employer les lettres de l'alphabet : A correspond au la, B au si, C au do, D au ré, E au mi, F au fa et G au sol, avec quelques différences selon les pays.

J. Limousin

Paléographie 2024/2025

La saison 2023-2024 des cours de paléographie est achevée. Nous souhaitons reconduire les cours du samedi pour la saison 2024-2025 selon la configuration actuelle, c'est-à-dire huit séances de 3h chacune (9h-12h), étalées d'octobre à mai, à raison d'un samedi matin par mois, selon le calendrier ci-dessous. L'inscription est ouverte à tous, mais compte tenu du fait que le noyau dur des participants est déjà bien aguerri, il ne sera pas possible d'accueillir dans ce groupe de véritable débutant, sauf participant à la lecture d'actes du vendredi. Merci de confirmer votre inscription en envoyant votre participation (chèque ou virement), afin de vous inscrire pour la prochaine saison. Concernant le tarif, il faut compter autour de 75/80 € par personne, ce tarif pouvant varier un peu en fonction du nombre d'inscrits. Il faut aussi savoir que Maurienne Généalogie participe financièrement à hauteur d'un tiers environ. Les cours sont dispensés en présentiel, parfois et distanciel (visioconférence), chaque fois. Donc l'argument de l'éloignement géographique n'en est pas un.

Les séances de lecture d'actes du premier vendredi de chaque mois contribuent à renforcer cet apprentissage en étudiant des textes d'une plus grande facilité d'accès sur une amplitude horaire plus courte (1h30). Celles-ci sont gratuites, en distanciel / présentiel également et reprendront aussi en octobre.

CALENDRIER 2024-2025

Pour comprendre le tableau suivant :

Afin d'éviter des déplacements de notre professeur, de nos auditeurs et des frais de chauffage de salle, certains cours seront en mixte sous conditions :

Mixte : les 12/10/2024, 14/12/2024 et 10/05/2025

Distanciel : les 11/01/2025 et 12/02/2025

Distanciel pur ou mixte (sous conditions) si 5 auditeurs en salle minimum, les 09/11/2024, 15/03/2025 et 12/04/2025 Pour déterminer si une séance sera en distanciel ou en mixte, la décision sera prise quatre jours avant en fonction des réponses des inscrits.

J.M Dufreney

DATE	MODALITE	OBSERVATIONS
12 oct	MIXTE	Egal présentiel et distanciel
9 nov	DISTANCIEL	MIXTE si 5 personnes mini en salle
14 déc	MIXTE	Repas de fin d'année
11 janv	DISTANCIEL	Aucune personne en salle
8 fév	DISTANCIEL	Aucune personne en salle
15-mars	DISTANCIEL	MIXTE si 5 personnes mini en salle
12 avril	DISTANCIEL	MIXTE si 5 personnes mini en salle
10 mai	MIXTE	Repas de fin d'année

Le blason : un signe de noblesse ?

Contrairement à une idée reçue, non, le blason n'est pas un signe extérieur de noblesse. A la fin du Moyen Age, laboureurs et artisans en possédaient un. A l'instar de la particule, ce signe était cependant très recherché,

En 1696, Louis XIV exigea que toute personne possédant un certain niveau de noblesse ait un blason et ...il mit en place un droit d'enregistrement obligatoire de vingt livres. Des fonctionnaires royaux avaient la charge de vérifier que cet argent entrait bien dans les caisses de l'état. Les blasons étaient confectionnés en série avec quelques variantes pour les distinguer.

Le blason était souvent choisi comme élément décoratif mais il marquait l'identité de son propriétaire. Il ornait la vaisselle, les lin-teaux, les cheminées et figurait sur des sceaux.

Au XIX^e siècle, il fait son apparition sur les bijoux, principalement les chevalières, pour les hommes comme pour les femmes.

De nos jours, des familles portent encore leurs armes sur leurs bagues. Et, des créateurs, fin connaisseurs et respectueux des règles de l'art, en conçoivent encore, pour des particuliers, surtout pour les villes et les communes.

Aujourd'hui, on peut rechercher si une famille était détentrice d'un blason en s'adressant au « **Bureau d'études héraldiques de la Bibliothèque qui travaille à la création et l'enregistrement des blasons contemporains** ».

J. Limousin

Recueil des Délibérations et Actes officiels relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1860 parus dans « Le Moniteur Universel » par J. Filsnoël (suite et FIN).

Le 14 Juin 1860,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, NAPOLEON, Empereur des Français avons décrété et décrète ce qui suit :

Art 1 : Le monopole de la vente du sel dans la Province de Savoie et dans l'arrondissement de Nice, annexés au territoire de l'Empire, est aboli.

Art 2 : est également aboli le monopole de la fabrication et de la vente du plomb de chasse.

Art 3 : le Gouvernement Français est substitué au gouvernement sarde pour le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs et des poudres à feu. Ils s'exerceront selon la loi française.

Art 4 : la taxe des lettres ordinaires ou chargées, journaux, imprimés, échantillons, valeurs cotées ou déclarées, le droit dû pour envois d'articles, d'argent, seront perçus conformément aux lois et tarifs en vigueur en France. »

PARIS, 14 juin

Aujourd'hui, Paris a célébré la réunion de la Savoie et de Nice à la France.

Dès le matin, la ville présentait le coup d'œil le plus animé, les édifices publics et particuliers se pavoisaient aux couleurs de France et de Piémont;

A dix heures, un Te Deum solennel a été chanté à l'église métropolitaine, en présence d'une députation nombreuse d'habitants notables de la Savoie et de Nice.

Des détachements de la Garde Impériale et de l'infanterie formaient la haie aux abords de Notre Dame.

L'Empereur et L'Impératrice, qui avaient quitté le Palais de Fontainebleau, arrivaient aux Tuileries.

Les troupes étaient réunies au Champ de Mars sous le commandement du maréchal Magnan. Etaient ensuite rangés en lignes de bataille : les bataillons de la Garde Nationale, les régiments de garnison de Paris, les trois divisions de l'armée de Paris, les bataillons de sapeurs pompiers, six batteries d'artillerie, la garde à cheval, six régiments de chasseurs, cuirassiers, carabiniers. Au total, un effectif de 60000 hommes.

A onze heures et demie, le Sénateur M. Laity, commissaire extraordinaire de l'Empereur accompagné de hauts dignitaires se sont rendus au Château. La haie était formée par les troupes de la garnison, et malgré la pluie, une foule énorme se pressait sur le passage du cortège.

A midi et un quart, le drapeau français a été arboré sur la tour du château et les détonations des cent et une boîtes qui devaient tenir lieu de pièces à canon ont commencé à se faire entendre. Cela voulait dire que l'acte de remise de la Savoie à l'Empereur venait d'être signé.

A midi et demi ont commencé les réceptions.

Les présentations ont eu lieu dans l'ordre suivant : les autorités ecclésiastiques, la cour impériale, l'état-major et les officiers français, l'état-major et les officiers sardes, les services administratifs, le corps enseignant, les tribunaux, les conseillers municipaux, etc..

A deux heures, une salve d'artillerie a annoncé la revue par l'Empereur. L'Impératrice arrivait en calèche et se plaçait au balcon de l'Ecole Militaire. La population s'était portée en foule au Champ de Mars et sur les quais pour acclamer cet imposant spectacle.

A trois heures, les réceptions finies, un Te Deum d'actions de grâces a été chanté à la cathédrale.

Là s'est arrêtée l'exécution du programme fixé pour la solennité

Le soir, la fête se prolonge sur les Champs Elysées ; la ville est brillamment illuminée.

Proclamation

« Habitants de la Savoie, vos vœux sont accomplis ! Muni des pleins pouvoirs de sa Majesté l'Empereur, je viens de signer avec le commissaire extraordinaire de S.M. le Roi de Sardaigne l'acte qui constate la remise du territoire savoisien à la France.

A dater de ce jour, vous êtes français par la nationalité comme vous l'étiez déjà par tous vos sentiments. C'est donc au nom de l'Empereur que je vous reçois dans la grande famille qui est heureuse et fière de vous ouvrir ses rangs. Confondus avec les nôtres, vos intérêts seront désormais l'objet de la constante sollicitude du Souverain qui a porté si haut la gloire et la prospérité de la France ».

Le sénateur de l'Empire, A Laity
Relevé par J. Limousin